**Note à l’intention de l’animateur**

|  |  |
| --- | --- |
| Module/sujet | **Module 8 : Le Protocole facultatif** |
| Séquences de la session | * Présentation * Activité de groupe * Bilan |
| Durée totale | 1 h 15 mn   * 30 mn : présentation * 45 mn : activité de groupe |
| Matériel de formation | * Diaporama sur le Protocole facultatif * Note à l’intention de l’animateur (cette note) * Instructions pour l’activité de groupe « Porter une affaire devant le Comité des droits des personnes handicapées » |
| Supports documentaires pour l’animateur | * Concernant les sources, références et sites web utilisés, voir la dernière diapositive * *Formation aux droits de l’homme : Guide de formation à l’intention des professionnels adultes, Série sur la formation professionnelle N°* 6 * Concernant les techniques de formation, notamment un ensemble de méthodes pour rompre la glace, voir la documentation SMEF HCDH * *De l’exclusion à l’égalité : Réalisation des droits des personnes handicapées - Guide à l’usage des parlementaires : la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son protocole additionnel (HR/PUB/07/6)* 25–49 |
| Documents pour les participants | * Diaporama (imprimer 4 diapositives par page) * Instructions pour l’activité de groupe |
| Supports documentaires pour les participants | * Convention relative aux droits des personnes handicapées * *De l’exclusion à l’égalité : Réalisation des droits des personnes handicapées - Guide à l’usage des parlementaires : la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son protocole additionnel (HR/PUB/07/6)* * Eléments à faire figurer dans un protocole facultatif se rapportant au Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (E/CN.4/2006/WG.23/2) |

**Objectifs d’apprentissage (compétences, connaissances et attitudes)**

A l’issue de ce module, les participants pourront :

* Décrire les caractéristiques principales des procédures de communications et d'enquêtes dans le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.
* Identifier le rôle principal des Etats, des OPH et des équipes de pays des Nations Unies pour promouvoir la ratification du Protocole facultatif et en assurer le suivi nécessaire.

**Diapositives spécifiques**

* Diapositive 1 – titre.
* Diapositive 2 – énonce les objectifs et le déroulé du module.
* Diapositive 3 – énonce les faits élémentaires concernant la procédure des communications en vertu du Protocole facultatif : ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas.
* Diapositive 4 – illustre les diverses étapes du processus de présentation, examen et décision concernant les communications individuelles.
* Diapositive 5 – fournit une liste de vérifications pour la présentation, afin que les participants comprennent qu'il faut déterminer certains éléments et suivre certaines étapes pour s'assurer que le Comité puisse enregistrer la communication.
* Diapositive 6 – définit les critères de recevabilité.
* Diapositive 7 – analyse les mesures conservatoires qui peuvent prévenir des dommages irréparables aux victimes.
* Diapositive 8 – définit les étapes comprenant la décision sur le fond, la publication des avis du Comité et le suivi des Etats parties.
* Diapositive 9 – identifie les étapes de la procédure d’enquête. L’animateur voudra peut-être lire l’enquête menée par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dont il est fait mention dans les notes, afin de compléter cette diapositive par une illustration concrète.
* Diapositive 10 – identifie certains des avantages apportés par le Protocole facultatif. Il convient de souligner que la ratification du Protocole facultatif présente des avantages pour les Etats autant que pour les victimes présumées.
* Diapositive 11 – identifie le rôle que peuvent jouer les Etats, les organisations de la société civile et les Nations Unies pour apporter leur soutien au Protocole facultatif. Les diapositives 10 et 11 serviront de point de départ à une discussion sur les avantages du Protocole facultatif, ainsi que sur le rôle des diverses parties prenantes pour le promouvoir.
* Diapositive 12 – offre des sources d’informations complémentaires.